

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2024

DEL-2024-266

L'An deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

Etaient présents :

MM. AEBISCHER, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. BAUD-GRASSET, GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, TARAGON, WENDLING.
MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GUILLOTTE, GYSELINCK, JACQUES, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, GRIMAUD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,
MM. ANCHISI, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 12

Représentés par mandat : 2

Objet : MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DEPARTEMENTAL TRES HAUT DEBIT DE HAUTE-SAVOIE - CONSTRUCTION DES RESEAUX DE DESSERTE FTTH - AVENANTS AUX MARCHES MS 20223 A MS 20225

Rapport présenté par M. Gilles FRANCOIS.

Par marchés MS 20223 à MS 20225 notifiés le 15/12/2020, le SYANE a confié aux cabinets KUBE, SAFEGE/SUEZ CONSULTING et EGIS VILLES & TRANSPORTS SAS la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation du réseau d'initiative publique départemental très haut débit de Haute-Savoie.

Les prestations à réaliser dans le cadre de ces marchés sont les suivantes :

- Assistance du SYANE dans la validation des études EAP et EXE réalisées par les titulaires des marchés de desserte FTTH (marchés de conception-réalisation - Phase 2),
- Assistance du SYANE dans le contrôle de l'exécution des travaux,
- Assistance du SYANE lors des opérations de réception.

Les marchés conclus sont des accords-cadres de services à bons de commande, conclus avec un montant minimum de 300.000 € HT et sans maximum financier, sur la durée globale du marché (1 an + trois reconductions, soit 4 ans maximum).

La fin de ces marchés est donc prévue le 15/12/2024, date à laquelle il ne sera plus possible de signer des bons de commande.

Cependant, il s'avère qu'en raison des retards pris par les concepteurs-réalisateurs dans le déploiement des prises FTTH de la Phase 2, un certain nombre de bons de commande n'a pas pu être émis par le SYANE à l'attention des titulaires, et ne pourra pas l'être d'ici la fin prévue des marchés.

Par conséquent, il est nécessaire de prolonger la durée des marchés MS 20223 à MS 20225, pour une durée de 12 mois à compter du 15/12/2024, afin de permettre l'émission de ces bons de commande.


Cette prolongation n'a aucune incidence financière.


Cette prolongation doit prendre la forme d'un avenant à chacun des trois marchés précités.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à autoriser l'avenant de prolongation de 12 mois à conclure pour chacun des marchés MS 20223 à MS 20225,
2. à autoriser le Président à signer lesdits avenants,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commande émis dans le cadre de ces avenants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE